

Les dates clés

Le 27 mars 1973, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'agglomération grenobloise était approuvé par décret ministériel. Ce grand document de planification, ancêtre du [SCOT](#), prenait appui sur le recensement de 1968 qui avait vu la population de l'agglomération grenobloise augmenter de 70 000 habitants en ans soit la plus forte croissance de toutes les grandes villes françaises. Les concepteurs du SDAU pensaient que l'agglomération continuerait à bénéficier de cette très forte dynamique démographique.

Ils avaient donc comme ambition de construire une « région urbaine millionnaire » organisée en 3 grands pôles :

- L'agglomération grenobloise dont on pensait que la population atteindrait 600 000 habitants à la fin du XX^èm siècle.
- Un premier pôle extérieur autour de Voiron, Moirans, Voreppe et Rives qui devait accueillir dans un premier temps 100 000 habitants et à terme près de 160 000.
- Un second pôle extérieur équivalent à celui du Voironnais autour de Crolles et Villard-Bonnot et ultérieurement la plaine de Montméliant-Pontcharra.

En 1973, la population du Pays Voironnais était de 60 000 habitants. Pour accueillir les 100 000 habitants supplémentaires, le SDAU proposait de bâtir une ville nouvelle sur le plateau de Charnècles et Saint-Cassien. Cette ville nouvelle devait constituer le pendant, côté grenoblois, de la ville nouvelle de l'île d'Abeau, côté lyonnais.

Les élus et habitants du territoire refusaient massivement le projet de création de cette ville nouvelle privilégiant le développement des communes déjà existantes. Afin de s'opposer au projet de ville nouvelle et de défendre leur vision de ce que devait être le développement du Pays Voironnais, 14 communes décidaient en 1974 de se regrouper au sein d'un syndicat : le SMAV (Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais).

En savoir plus

[Télécharger le film](#) et [l'ouvrage](#) réalisés en 2014 à l'occasion des 40 ans de la Communauté du Pays Voironnais.

Vous pouvez également accéder au film en utilisant [le lien youtube](#) ➔



➔ **En savoir plus sur l'histoire de l'intercommunalité**

40 rue Malinval
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h
Tél. : 04 76 93 17 31

<http://www.paysvoironnais.com/la-communaute-d-agglo/les-dates-clés-311.html>